

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 18 AVRIL 2025

DELIBERATION N°CP2025- 04/7/25 DOSSIER N°6772	PROGRAMME "PETITES VILLES DE DEMAIN" - CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE - FELLETIN
--	--

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Bertrand LABAR, Armelle MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Thierry BOURGUIGNON à Isabelle PENICAUD
Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN
Marinette JOUANNETAUD à Mary-Line GEOFFRE
Jean-Luc LEGER à Renée NICOUX
Jean-Jacques LOZACH à Eric BODEAU
Guy MARSALEIX à Hélène PILAT
Valéry MARTIN à Laurence CHEVREUX
Valérie SIMONET à Patrice MORANCAIS

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Direction du Développement et de l'Innovation*

RAPPORTEUR : Mme Laurence CHEVREUX

**OBJET : PROGRAMME "PETITES VILLES DE DEMAIN" - CONSTRUCTION
D'UNE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE - FELLETIN**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU la délibération CD2021-02/3/7 du 12 février 2021 relative au programme « Petites Villes de Demain » ;
VU la délibération CP2021-2/7/39 du 26 février 2021 adoptant le partenariat entre le Conseil départemental et la Caisse des Dépôts et Consignations ;
VU la consultation écrite du comité de régulation du 18 mars 2025 ;
VU le budget de l'exercice,*

VU le rapport CP2025-04/7/25 de Madame la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'accorder, au titre de la convention avec la Banque Des Territoires (BDT), l'aide suivante :

4 200,00 € à la Commune de Felletin pour l'Etude opérationnelle portant sur le projet de construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire, dont **3 500 €** (50%) sur l'enveloppe mise à disposition par la Banque des Territoires et **700 €** (10%) sur les fonds du Département soit au total 60 % d'une dépense éligible de **7 000 € H.T** ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer la convention d'attribution jointe à la présente délibération, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Dit que la somme nécessaire sera imputée au Budget départemental au Chapitre 204, Article 204 14 81, Fonction 62 (Fonctionnement).

Ne prend pas part au vote :

Mme Renée NICOUX, Elue Mairie de Felletin.

Adopté : 29 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET